

Thibault THOMAS  
9 impasse les Hauts de Sérignan  
34410 SERIGNAN

 : contact@thomas34.fr

 : 06 07 04 66 88

M. CLARO GOMESS FELLISIMO

14 rue de Lorraine  
77300 FONTAINEBLEAU

Sérignan, le 10 juin 2024

**Lettre Recommandée électronique avec Avis de Réception**

Objet : sinistre – Thomery

Monsieur,

J'ai été informé que le bien immobilier, détenu en indivision, parcelle 76 et 75, situé 119 rue du général de Ségur – 77810 THOMERY a subi un sinistre dû à la chute du sapin situé sur votre terrain. Cette chute a entraîné de nombreux dégâts sur le mur de la propriété.

Je me suis rapproché de la mairie pour obtenir vos coordonnées.  
A ce jour, les démarches pour vous contacter n'ont pas abouti.

Je vous demande de prendre attache avec moi pour vous permettre d'accéder à notre propriété pour le retrait du sapin par une entreprise qualifiée.

Cette étape est nécessaire pour permettre aux entreprises d'établir les devis préalablement à la remise en état du mur et en informer les autres indivisaires.

A vous lire,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Thibault THOMAS.

Thibault THOMAS  
9 impasse les Hauts de Sérignan  
34410 SERIGNAN

 : contact@thomas34.fr

 : 06 07 04 66 88

M. CLARO GOMESS FELLISIMO

121 rue du général de Ségur  
77810 THOMERY

Sérignan, le 10 juin 2024

**Lettre Recommandée électronique avec Avis de Réception**

Objet : sinistre – Thomery

Monsieur,

J'ai été informé que le bien immobilier, détenu en indivision, parcelle 76 et 75, situé 119 rue du général de Ségur – 77810 THOMERY a subi un sinistre dû à la chute du sapin situé sur votre terrain. Cette chute a entraîné de nombreux dégâts sur le mur de la propriété.

Je me suis rapproché de la mairie pour obtenir vos coordonnées.  
A ce jour, les démarches pour vous contacter n'ont pas abouti.

Je vous demande de prendre attache avec moi pour vous permettre d'accéder à notre propriété pour le retrait du sapin par une entreprise qualifiée.

Cette étape est nécessaire pour permettre aux entreprises d'établir les devis préalablement à la remise en état du mur et en informer les autres indivisaires.

A vous lire,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Thibault THOMAS.